

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
ENFANCE – SPORTS - CULTURE
du Lundi 30 Janvier 2017 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents Excusés
BARAT Annie	MEURSAULT	X	
BECKER Paul	TAILLY	X	
BOLZE Pierre	BEAUNE	X	
BROUSSE Jean-Claude	CHEVIGNY en VALIERE 1^{er} VP	X	
CAILLAUD Anne	BEAUNE	X	
CHEVASSUT Jean	PERNAND VERGELESSES		X
CORON Claude	NOLAY	X	
FALCE Philippe	BEAUNE	X	
GREFFE Gérard	RUFFEY lès BEAUNE Secrétaire	X	
MALQUIN Pascal	MELOISEY		X
MITANCHEY Chantal	PARIS L'HOPITAL		X
MOISSENET Claude	SANTOSSE	X	
RACKLEY Patricia	VAUCHIGNON 2^e VP	X	
RAKIC Marie Laure	BEAUNE	X	
ROSSIGNOL Patricia	CHAGNY		X
ROY Jean Paul	MEURSANGES	X	
VUITTENEZ Jean-Benoit	BEAUNE		X

Présents également :

- Monsieur Stéphane POLLIN – Directeur Service enfance
- Monsieur Vincent LEGUAY – Directeur Service sport

Le président, Jean-Claude BROUSSE ouvre la séance à 18h00.

Auparavant, la commission, accueillie par les responsables des prestations Petite Enfance basée au sein du site des Blanches Fleurs, a participé à une visite du bâtiment qui a permis de découvrir l'organisation et la gestion du multi-accueil et du REPAM.

QUESTIONS DIVERSES

I I/ Présentation des prestations regroupées au sein des Blanches Fleurs (Multi-Accueil Petite Enfance, Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles, Guichet d'Inscriptions Enfance]

Le fonctionnement du multi-accueil a été présenté lors de la visite des locaux. Il s'agit d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 90 places, dont 50 en collectif et 40 en crèche familiale par des assistantes maternelles personnel communautaire.

Le REPAM du territoire Nord regroupe 125 assistantes maternelles dont 59 fréquentent régulièrement le relais.

5 animations collectives sont proposées, sur 8 lieux différents dont 2 intergénérationnels, pour 10 assistantes maternelles à chaque fois. Les parents sont évidemment conviés à ces animations.

En 2016, 300 familles ont été concernées par ce service d'accompagnement qui n'est plus réservé aux professionnelles que sont les Assistantes Maternelles.

Le REPAM fait aussi fonction de guichet unique pour les renseignements et primo-inscriptions aux prestations Petite Enfance.

Des travaux sont prévus en 2017 pour isoler la partie accueil/administration du REPAM.

Le guichet d'inscriptions Enfance permet sur un même site de procéder aux inscriptions (+ annulations et ajustements) et au paiement des prestations périscolaires, extrascolaires et ID.

II/ Bilan de l'expérimentation de l'ouverture de la prestation ID Vacances du 19 au 23 Décembre 2016

Pour la première fois, aux vacances de fin d'année, une prestation a été mise en place du 19 au 23 décembre sur un site, en après-midi uniquement (13h30 / 17h30).

Elle a accueilli 23 enfants sur 36 places proposées (11 enfants de 8 à 10 ans et 12 de 11 à 13 ans).

15 étaient originaires de BEAUNE, les autres, de communes du territoire communautaire.

En raison de la saison, les animations proposées étaient plus tournées vers des activités d'intérieur (Sport de combat, Hockey, mur d'escalade etc...).

Le tarif était de 40€ la semaine soit 8€ la ½ journée. Comme délibéré l'année dernière, il sera augmenté à l'été 2017 (45€ la semaine) puis en 2018 (50€), pour revenir au tarif préexistant il y a quelques années.

Compte tenu du succès de ces nouvelles périodes, il est envisagé de les pérenniser et/ou -à moyen constant- d'étendre d'autres périodes de fonctionnement, en fonction du calendrier scolaire.

III/ Renouveau du marché de restauration collective

M. POLLIN présente la nouvelle responsable de la commande publique qui aura la charge - entre autres- de renégocier le marché de restauration collective pour les 4 ans à venir.

Le marché sera découpé en deux lots, l'un pour l'Enfance et l'autre pour la Petite Enfance. D'un montant annuel d'1 M d'euros environ, il permet la fourniture de 280 000 repas et 100 000 goûters, toujours par an.

Il est renouvelable au 1^{er} septembre et l'appel d'offre sera européen.

En dehors même des règles de Marchés Publics (ici, Marché Européen), la réglementation continue à évoluer et beaucoup d'anciennes préconisations sont devenues des impératifs, notamment en matière de grammage, de fréquence, ainsi que pour les produits bio. L'objectif, dans ce dernier domaine, étant d'atteindre à minima les 20%.

Les fournisseurs locaux et régionaux peuvent être impliqués, mais il est interdit d'en faire une condition dans un cahier des charges. Cependant, la commission débat sur l'intérêt de privilégier les circuits courts, la proximité, et de tendre vers le « tout bio ».

Dans les conditions actuelles, le coût du repas livré est de 3€16 TTC.

Enfin, il est précisé qu'environ 150 enfants sur 3300 inscrits dans les divers restaurants périscolaires bénéficient d'un protocole particulier (PAI / Allergie, ...)

IV/ Point sur le système de réservation des équipements sportifs et l'attribution des créneaux horaires

Un rappel est fait par Mr LEGUAY sur les conditions actuelles de réservation des équipements sportifs et d'attribution des créneaux horaires.

Depuis le transfert de la compétence en 2008, 5 sites sont utilisés :

- 3 à Beaune,
- 1 à Meursault,
- 1 à Nolay.

Ces différentes salles sont des ERP type X (sauf Meursault Type X et L). Elles sont mises à disposition, sous conditions définies par conventions signées, des écoles et collèges, des collectivités mais aussi des associations.

Il apparaît donc indispensable de centraliser leur gestion dont l'utilisation peut aussi être impactée par les championnats et compétitions. Ainsi, les mairies sont informées sans délais des changements d'horaires ou modifications diverses liées à l'organisation des manifestations exceptionnelles qui peuvent intervenir.

Cependant quelques malentendus persistent pour la salle Omnisports de Meursault dont le club d'Handball est un gros utilisateur.

Pour information de la commission, une polémique a vu le jour émanant d'un collègue beaunois qui mettait en avant un prétendu favoritisme dans l'attribution des créneaux horaires au profit des associations et à son détriment, mais il est vite apparu que ces allégations étaient sans fondement. Il s'agissait en réalité de la mise à jour pour parallélisme des formes des Conventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental définissant les priorités d'utilisation des salles sportives spécialisées.

L'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h40

LE PRESIDENT,
SIGNE
JEAN-CLAUDE BROUSSE

LE SECRETAIRE,
SIGNE
GERARD GREFFE